



**Projet de Délibération du Conseil Municipal**

Membres élus : 19

Membres en fonction : 19

Membres présents : 13

Membre(s) absent(s) : 0

Procuration(s) : 6

Séance du 18 02 2021

Sous la Présidence de M. Thierry LITZLER

Maire de Rosenau

---

**Point 8 – PACTE DE GOUVERNANCE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION**

8.02 Pacte de Gouvernance de Saint-Louis Agglomération

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Dans ce cadre, à l'issue d'un débat qui s'est tenu le 14 octobre 2020, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance qui doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association et la délégation de moyens pour renforcer les liens entre l'EPCI et ses communes membres.

Les élus ayant contribué à son élaboration dans le cadre de la Conférence des Maires, le projet de Pacte de Gouvernance vient ainsi préciser les dispositifs mis en place pour faciliter les relations entre Saint-Louis Agglomération et ses 40 communes membres.

Afin d'en finaliser son adoption, le projet de Pacte de Gouvernance doit être transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux, rendu dans un délai de deux mois après sa transmission.

*Observations éventuelles du conseil municipal*

Il est proposé au Conseil Municipal :

√ De donner un avis favorable/défavorable au projet de Pacte de Gouvernance tel qu'établi entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres.

*Abstention : 0*

*Nombre de voix "pour" : 19*

*Nombre de voix "contre" : 0*